

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 2 février 2018 à 20 heures

Etaient présents : ESPANET Martine, Maire, OKROGLIC Dominique, 1ère Adjointe, DISSET Jean-Marie, 2^{ème} Adjoint, JOURDIN Daniel, 3^{ème} Adjoint, BARDIN Régine, PERROT-BOYER Nathalie, RAMEL Loïc, TARQUIN Robert, TEISSIER Anne
Conseillers Municipaux.

Absents : ADAMEK Gilles – MANGIAPAN Hubert.

Pouvoirs : SEWERYN Coralie pouvoir à ESPANET Martine.
BOURRELY Paul pouvoir à DISSET Jean-Marie.

Secrétaire de séance :
Monsieur DISSET Jean-Marie.

=====
La séance est déclarée ouverte à 20 h 00, sous la présidence de Martine ESPANET, Maire, qui remercie les agents techniques municipaux pour leurs parfaites prestations de déneigement effectuées sur le territoire de la Commune, lors des derniers épisodes neigeux.

Ordre du jour du Conseil Municipal.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017,
- Dépenses d'investissements avant le vote du budget général 2018,
- Réalisation d'un emprunt pour financer les derniers travaux de restauration intérieure de l'église paroissiale,
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018) :
réhabilitation d'un logement communal,
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018) :
accessibilité à l'entrée d'une salle associative communale et à l'école Pierre MAGNAN,
- Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC 2018) : achat d'une fraise à neige et de matériels techniques,
- Modification statutaire de la CCVUSP et prise de compétence « Maison de Santé Pluridisciplinaire »,
- Convention de partenariat financier entre l'Association du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance et la Commune pour « Plate-Forme mutualisée pour la publication de site Web et formation », inscrite dans le programme LEADER,
- Contrat entre le Bureau Veritas Exploitation et la Commune pour vérification des installations techniques communales,

- Prise en charge des renforts Sapeurs-Pompiers volontaires saisonniers en 2018,
- Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : rénovation d'éclairage public extérieur,
- Questions diverses.

1/ - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017.

Mme le Maire procède à la lecture des points évoqués lors du dernier Conseil Municipal.

M. **DISSET** Jean-Marie demande à Mme le Maire si une action communale a été mise en place suite au courrier adressé à Mme le Maire de BRA, en novembre dernier concernant l'éventuelle mise en place d'un partenariat dans le cadre de la restauration intérieure de l'église.

Mme le Maire dit qu'elle n'a pas été contactée suite à son courrier.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017 est approuvé.

2/ - Dépenses d'investissements avant le vote du budget général 2018.

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à payer des factures d'investissements avant le vote du prochain budget général de 2018.

En effet, des factures concernant les travaux engagés dans le cadre de la restauration de l'église paroissiale ont été réceptionnées en fin d'année 2017 et le budget en cours ne permettait pas leur paiement.

Le montant total des factures à payer s'élève à **108 367,24 €**.

Mme le Maire rappelle le droit de mandater des dépenses d'investissements sur autorisation de l'organe délibérant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Elle rappelle que le montant budgétisé en dépenses d'investissements en 2017 était de **498 949 €** et conformément au texte applicable les dépenses avant le vote du budget général 2018 doivent être inférieure à 25% du budget de l'année N-1, c'est-à-dire $25\% \times 498\,949 \text{ €} = \mathbf{124\,737,25 \text{ €}}$. Les dépenses engagées avant le vote du budget ne doivent donc pas dépasser ce dernier montant.

Il est également précisé que le budget 2018 est d'ores et déjà impacté de la somme de **108 367,24 €**.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les propositions de Mme le Maire dans les conditions ci-dessus exposées.

3 / - Réalisation d'un emprunt pour financer les derniers travaux de restauration de l'église paroissiale.

Mme Dominique **OKROGLIC** indique qu'il convient de contracter un emprunt d'un montant de **250 000 €** pour financer les derniers travaux à réaliser dans l'église.

Elle précise que malgré le Crédit Relais contracté l'automne dernier et les subventions sollicitées pour cette opération, il reste environ **480 000 €** à mandater d'ici la fin des travaux prévus mi-juillet 2018.

Deux banques ont répondu à notre consultation, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

Après exposé des offres reçues, le Crédit Agricole est retenu dans le cadre de la réalisation de l'emprunt.

Montant : **250 000 €** - Taux fixe de **1,26%** - Durée **15 ans**.

Alors que la Caisse d'Epargne proposait un taux fixe de **1,95%**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Agricole sur les bases susvisées.

Mme Dominique **OKROGLIC** fait savoir aux Conseillers Municipaux que la Fondation du Patrimoine procédera au versement des résultats de la souscription en fin des travaux.

Mme le Maire précise que les projets d'investissements sont limités pour cette année 2018.

M. **DISSET** Jean-Marie demande que les dossiers estimés « urgents » et non traités soient mémorisés et qu'il est nécessaire de pouvoir communiquer à ce sujet auprès des administrés.

4/ - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2018).

Mme le Maire fait savoir à l'assemblée que la DETR 2018 déposée auprès de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence pour une demande de financement pour la réhabilitation d'un logement communal et des travaux d'accessibilité de la salle associative n° 1 et à l'école Pierre MAGNAN pour un montant de 24 696,31 € H.T. doit être l'objet de deux demandes spécifiques puisqu'elle présente deux projets différents.

Le service instructeur de la Préfecture, sollicite deux demandes distinctes. Mme le Maire invite l'assemblée à se prononcer pour ces deux opérations.

La réhabilitation d'un logement communal pour **15 748,11 € H.T**

L'accessibilité extérieure de la salle associative n° 1 et à l'école Pierre MAGNAN pour un montant de **8 948,20 € H.T.**

Après exposé, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder au dépôt des deux dossiers de demandes d'aides financières auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2018.

5/ - **Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC 2018).**

Mme le Maire présente aux Conseillers Municipaux l'investissement projeté à savoir l'acquisition de matériels techniques dont une fraise à neige.

M. **JOURDIN** Daniel dit que l'investissement projeté correspond aux besoins du service technique. Des priorités sont néanmoins listées et qu'il convient cependant de consulter d'autres fournisseurs dans le cadre de ces acquisitions.

Montant estimé des achats : **15 006,14 €**

Subvention prévisionnelle : **9 300,00 €**

Après exposé, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental la demande d'aide financière dans les conditions susvisées.

6/ - **CCVUSP : Modification statutaire – création d'un bloc de compétences Intercommunal « Action Sanitaire et Sociale d'Intérêt Communautaire » et prise de compétence relative à « la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Barcelonnette.**

Mme le Maire procède à la lecture de la délibération prise par le Conseil de Communauté le 10 janvier 2017, approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, concernant la modification statutaire dans le cadre de la création d'un bloc de compétences intitulé « *action sanitaire et sociale d'intérêt communautaire* », *comportant une compétence libellée comme suit : « création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Barcelonnette ».*

Il est indiqué que ce projet sera suivi par un Comité de Pilotage créé au sein de la CCVUSP.

Mme **OKROGLIC** Dominique indique insister auprès des élus de la CCVUSP dans le cadre de la création de cette Maison de Santé qui verra le simple déplacement de personnes en dehors de la création de 3 nouvelles places. Elle insiste également sur le fait que les habitants de la Vallée de l'Ubaye souhaiteraient l'installation de médecins spécialistes. De plus, le montage financier présenté semble difficile à réaliser.

Mme le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer uniquement sur la prise de compétence par la CCVUSP pour « *la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Barcelonnette* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 8 voix pour et 3 abstentions accepte la prise de compétence par la CCVUSP pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Barcelonnette.

7/ - Convention de partenariat financier entre l'Association du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance et la Commune pour « Plate-forme mutualisée pour la publication de site Web et formation », inscrite dans le programme LEADER.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la date de création du site Web de la Commune en 2011 et de la nécessité de procéder à sa refonte sur la base du moteur e-Projet du Pays S.U.D, selon une proposition de l'Agence Websenso son concepteur. La refonte du site Web de la Commune rendra sa fonctionnalité plus attractive pour le public.

Mme le Maire indique qu'une convention de partenariat a pour objet de définir et arrêter les modalités de partenariat technique, administratif et financier conclues entre l'Association du Pays S.U.D, les Communautés de Communes et les Communes partenaires de l'opération.

Il est indiqué que chaque Collectivité partenaire prendra en charge une part de la maintenance annuelle et assistance pour la plate-forme multi site, calculée au prorata du nombre de collectivités participant au projet, la maintenance annuelle et assistance pour sa propre collectivité et les frais inhérents au nom du domaine personnalisé si la situation s'applique en cas d'options.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme le Maire à signer la convention et les avenants à venir dans le cadre du partenariat avec l'Association du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D).

8/ - Contrat entre le Bureau Véritas Exploitation et la Commune pour vérification des installations techniques communales.

M. TARQUIN Robert informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la consultation lancée à l'automne 2017, seules 2 agences y ont répondu, à savoir : L'APAVE actuel vérificateur des installations communales et le BUREAU VERITAS.

Après analyse des offres, les prestations proposées par le BUREAU VERITAS ont été retenues, pour un montant H.T **1580 €**.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition tarifaire du BUREAU VERITAS et autorise Mme le Maire à signer contrat de vérification périodique des installations et équipements techniques de la Commune.

9/- Prise en charge des renforts sapeurs-pompiers volontaires saisonniers en 2018 au CIS de Barcelonnette.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique de ce dossier.
Mme OKROGLIC Dominique tient à rappeler aux Conseillers Municipaux que la Commune doit verser au SDIS pour l'année 2017 une contribution de **23 030,33 €** à noter plus **1,5 % d'inflation** et regrette la non visibilité de leurs comptes annuels.

Mme le Maire souligne que le SDIS a cependant effectué la vérification opérationnelle des points d'eau incendie de la Commune et que le résultat de cette vérification lui a été communiqué le 15 janvier dernier. Des prescriptions mineures seront réalisées.

Après discussion, le Conseil Municipal 6 voix pour et 5 voix contre accepte de verser une contribution financière forfaitaire au SDIS dans le cadre de l'organisation et la prise en charge de renforts sapeurs-pompiers volontaires au CIS de Barcelonnette.

10/ - Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme CEE TEPCV et le décret PRO-INNO-08 chaque territoire à énergie positive pour la croissance verte, lauréat et signataire d'une convention ou d'un avenant TEPCV peut être porteur d'un programme d'économies d'énergie dès lors qu'il est éligible au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Dépenses prises en charge à 100% du prix hors taxe de la dépense.

La Commune de Saint-Pons est éligible pour la rénovation de l'éclairage public et répond aux critères « *Indice de protection – Efficacité lumineuse* » propose l'opération suivante :

Le remplacement de 20 lanternes réparties comme suit : *au lotissement Les Coteaux de Sonnailles, le long de la RD 9 entre le cimetière et le lotissement de La Valette et le remplacement d'un mat et lanterne au village.*

Montant estimatif de l'opération : **9 737,84 € H.T**

La séance du Conseil Municipal est déclarée close à **22h30**.

Le Maire,

Martine **ESPANET**